CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 36 / 2025

Demande de crédit de réalisation – 1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau potable

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 22 décembre 2025, en présence de la commission ad-hoc, M. Jonathan Oldacre, municipal, et M. Sylvain Pécoud, syndic, nous ont présentés le projet cité au-dessus. Nous les remercions du temps consacré. A la suite de cette séance, notre Commission s'est réunie les 12 et 29 janvier ainsi que le 9 février pour analyser ce préavis et finaliser notre rapport.

Tout d'abord et avant de parler de l'aspect financier de ce préavis, la Commission des finances souhaite faire part à cette assemblée du bien-fondé et de la nécessité d'enfin mettre à niveau le réseau d'adduction d'eau potable de notre commune. A ce niveau nous soutenons pleinement la Municipalité.

Comme il nous l'est demandé, la suite de ce rapport se concentre uniquement sur l'aspect financier de ce projet. Nous avons laissé à la Commission ad-hoc le soin d'analyser les aspects pratiques, techniques et stratégiques ainsi que le calendrier des travaux.

D'un point de vue purement financier la demande de crédit pour cette 1ère phase se monte à CHF 2'420'000.- et notre Municipalité souhaite le financer par le ménage communal et, pour partie, par l'emprunt dans le respect du plafond d'endettement. Ceci soulève plusieurs points que nous relevons ci-dessous. Avant d'y procéder, nous rappelons également que le montant de CHF 95'000 du crédit d'étude du préavis municipal PM12/2023 devra être intégré au compte d'investissement dudit objet et amorti sur la même durée. Selon les comptes 2024, seuls CHF 33'554 de ce préavis furent utilisés. La Commune doit encore recevoir une partie des prestations prévues, ce qui explique que le montant total de CHF 95'000 n'apparaisse pas encore entièrement. La Commission des finances s'interroge sur les prestations non encore reçues et qui devraient encore être réalisées. Dans ce cas les montants budgétés en 2023 ne seront probablement plus assez élevés.

Au regard du plan d'investissement 2026, nous rappelons que ce projet représente 38% des investissements planifiés, soit le poste le plus important.

Notre analyse s'est concentrée sur les trois points présentés ci-après.

1. Étalement des dépenses d'investissement

Il va de soi que les CHF 2.4M ne seront pas déboursés en une seule fois mais que cette dépense sera étalée sur toute l'année 2026 avec une mise à l'enquête publique débutant entre décembre 2025 et janvier 2026, une finalisation du projet d'exécution en hiver 2026 et le début des travaux au printemps 2026. Ceux-ci devraient se conclure en fin d'année 2026.

La commune estime que les dépenses s'étaleront sur 12 mois, correspondant à une dépense mensuelle moyenne de CHF 201'500 représentée par la ligne rouge. Grâce au planning des travaux fourni dans le préavis, nous pouvons estimer que le gros des déboursements se fera entre mars et décembre 2026 soit un étalement sur 10 mois. Cette estimation est représentée par la courbe bleue : il y aurait un pic en septembre 2026 qui atteindrait CHF 360'000 environ.

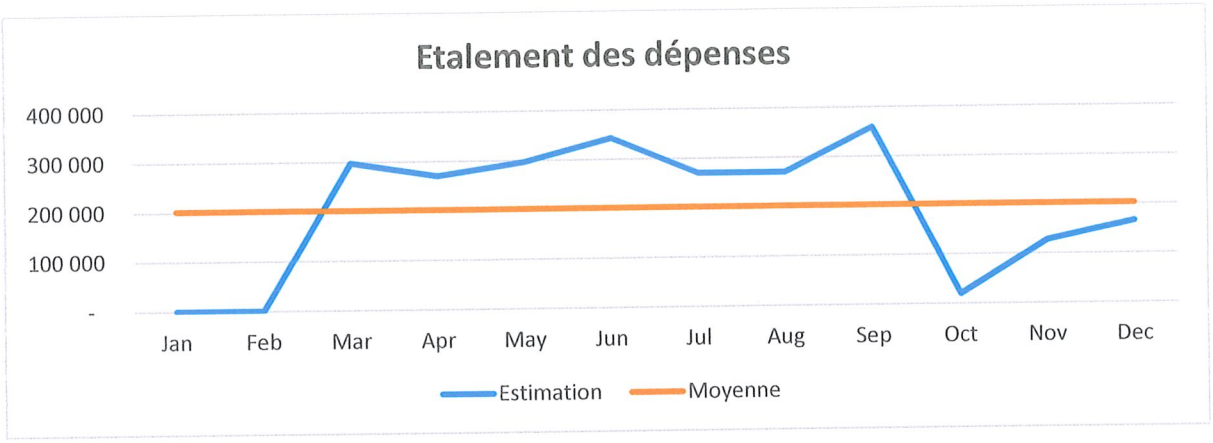

Évidemment, nous ne pouvons pas considérer cet investissement en isolation des autres sorties de trésorerie de la Commune. Selon le plan d'investissement du budget 2026 les investissements devraient se monter à CHF 3'997'000 au total. C'est ce montant, soit environ CHF 4 millions, qui doit être considéré et non le montant de ce préavis uniquement. Il est à noter que le montant prévu dans le plan d'investissement pour l'adduction d'eau était de CHF 1'500'000 et non de CHF 2'420'000. La Municipalité explique cette différence du fait que le plan d'investissement fut établi lors de l'élaboration du budget 2026, donc avant le retour des soumissions et sur la base d'ordres de grandeur. Si les autres investissements sont réalisés tel que planifié, la différence de CHF 920'000 s'y ajouterait portant la dépense d'investissement à CHF 4'917'000.

En partant du principe que tous les investissements prévus au budget 2026 se réalisent, les dépenses d'investissement mensuelles, en plus des dépenses courantes moyennes, se situeront entre CHF 333'000 et CHF 410'000.

2. Fonds de Roulement, Besoin en Fonds de Roulement et Trésorerie Nette – Nécessité d'emprunter

Pour tout investissement ou dépense, il faut distinguer trois éléments :

a) Le Fonds de Roulement (FR) est une ressource financière stable (fonds propres + dettes à long terme – immobilisations) destinée à financer l'activité. C'est le « matelas »

b) Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) représente le décalage de trésorerie à combler entre les décaissements (paiements au Canton, fournisseurs, salaires, etc.) et les encaissements (impôts, loyers, taxes, etc.). C'est le besoin réel de cash.

- Un BFR négatif est une bonne chose car l'activité s'autofinance.

- A l'inverse un BFR positif est une mauvaise chose car l'activité consomme de la trésorerie.

c) La Trésorerie Nette est le résultat de la confrontation entre le FR et le BFR :
   - FR > BFR : la trésorerie est positive. L'entreprise est saine et dispose de liquidités
   - FR < BFR : la trésorerie est négative. L'entreprise doit recourir à des découverts bancaires ou des crédits à court terme pour survivre

Malheureusement nous n'avons pas obtenu les informations permettant un calcul du FR, du BFR et de la trésorerie nette moyenne mensuelle. Mais nous avons obtenu les montants en cash (trésorerie réelle) disponibles sur deux des comptes bancaires de la commune (CCP et Caisse d'Épargne) chaque fin de mois. En moyenne, les liquidités à disposition de la commune entre janvier 2024 et décembre 2025 étaient de CHF 4.9M. Nous constatons que le montant des liquidités à disposition est en baisse depuis 2024 passant de CHF 5.3M en moyenne à CHF 4.6M en 2025. Le minimum à disposition fut atteint en décembre 2025 avec CHF 3.7M.

Important : il manque deux comptes à cette vue soit le compte à la BCV - Fonds bâtiment Christinet pour env. CHF 528'000 et à la Raiffeisen – Collecteur pour env. CHF 112'000 (valeurs fin 2024).

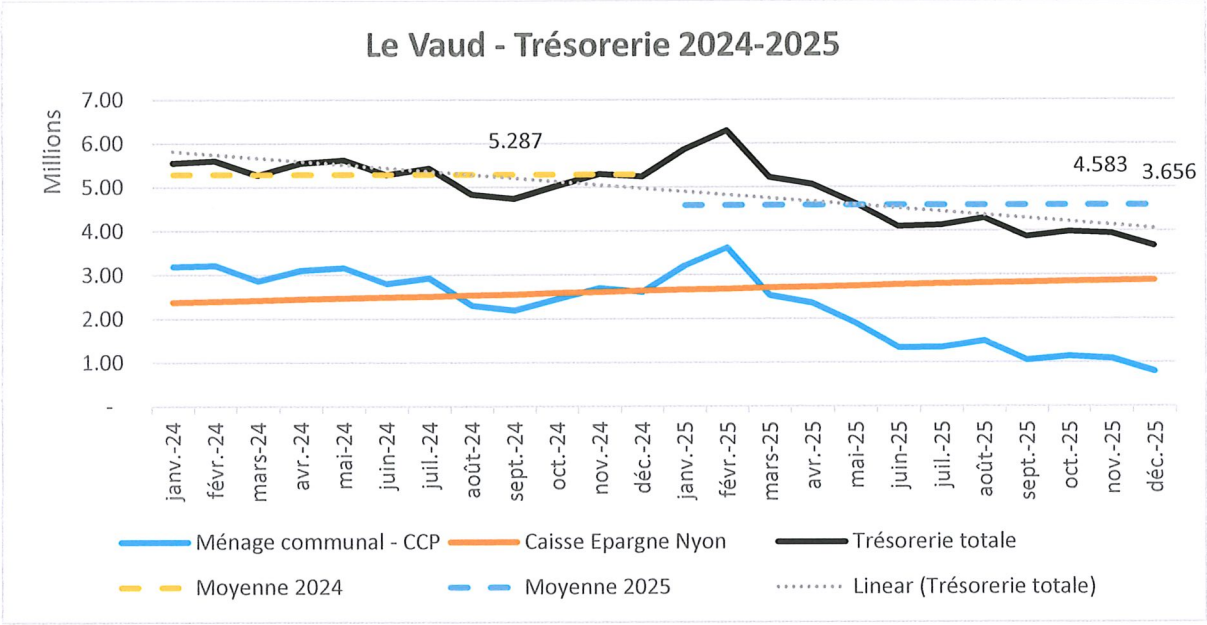

Le CCP, compte ménage communal connaît d'importantes variations en raison des dépenses moyennes qui se sont montées à CHF 689'500 par mois en 2025. Les entrées de liquidités furent plus faibles avec CHF 537'000 par mois. Ces dernières sont tributaires des paiements effectués par le canton. Il est important de noter que le bouclement des impôts 2025 n'était pas encore connu à la mi-janvier.

Le compte à la Caisse d'Épargne de Nyon dispose quant à lui de liquidités en augmentation. En effet ce compte reçoit les entrées des loyers immobiliers de la commune, soit un revenu moyen de CHF 19'921 par mois.

Il ne serait pas judicieux de considérer les dépenses moyennes 2025 comme représentatives car le montant des investissements 2025 n'était que de CHF 66'430 soit CHF 5'500 par mois. Les dépenses courantes mensuelles hors investissements étaient donc de CHF 684'000.

Avec des dépenses courantes moyennes de CHF 684'000 par mois et un plan de dépenses d'investissement entre CHF 333'000 et CHF 410'000 nous estimons que les sorties de liquidités mensuelles se situent en moyenne entre CHF 1.0 et 1.1M.

Le budget 2026 prévoyait de couvrir les investissements 2026 à hauteur de CHF 1'000'000 par le ménage communal et de CHF 2'575'000 par l'emprunt. Si les entrées devaient être au même niveau qu'en 2025, pour que la trésorerie disponible ne varie que de CHF 1.0M l'emprunt bancaire prévu ne serait pas suffisant. Ci-dessous un récapitulatif des points considérés ainsi qu'un tableau montrant l'évolution de la trésorerie :

- Trésorerie de départ de CHF 3'656'159
- Entrées mensuelles moyennes à la CEN de CHF 19'921
- Entrées mensuelles moyennes sur le CCP de CHF 537'000
- Subventions de CHF 422'000 en 2026, soit CHF 35'167 par mois (selon plan d'investissement 2026)
- Dépenses courantes mensuelles moyennes de CHF 684'000
- Dépenses d'investissement mensuelles moyennes de CHF 333'000 à 410'000

CHF milliers	janv.26	févr.26	mars.26	avr.26	mai.26	juin.26	juil.26	août.26	sept.26	oct.26	nov.26	déc.26	janv.27	Variation janv-janv	Totaux
Trésorerie	3656	7330	6905	6480	6055	5631	5206	4781	4356	3931	3506	3081	2656	1000	
Entrées moyennes CEN	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20			239
Entrées moyennes CCP	537	537	537	537	537	537	537	537	537	537	537	537			6444
Subvention	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35			422
Sorties moyennes CCP	-684	-684	-684	-684	-684	-684	-684	-684	-684	-684	-684	-684			-8208
Sorties d'investissement	-333	-333	-333	-333	-333	-333	-333	-333	-333	-333	-333	-333			-3996
Solde	3231	6905	6480	6055	5631	5206	4781	4356	3931	3506	3081	2656			
Emprunt	4099														

Nous arrivons à la conclusion qu'un emprunt de CHF 2'575'000 n'est pas suffisant. Pour que la trésorerie de la Commune ne baisse que d'un million, un emprunt de 4.1 millions sera nécessaire. Voire 5 millions si les dépenses d'investissement se montaient à CHF 410'000 par mois pour un total de CHF 4'917'000.

3. Utilisation du fonds « entretien eau » (compte de bilan MCH2 2900.00) et des autres fonds de réserves

Quid de l'utilisation du fonds « entretien eau » se montant à CHF 2.8M visible au bilan de notre commune ? Ne pourrions-nous pas utiliser ce fonds pour cet investissement ? Non, ces fonds ne peuvent pas être utilisés pour un investissement direct mais ils peuvent servir à financer l'amortissement ou l'entretien de cet investissement. En d'autres termes, nous pourrons utiliser ce fonds pour financer l'entretien des nouvelles installations (réparation d'une pompe ou réparation d'une conduite), soit une sortie de liquidités ou pour amortir l'investissement initial (pas d'impact sur les liquidités).

Conclusion

Nous sommes forcés de constater que nous faisons face à une situation compliquée ; nous avons une incertitude sur l'écart entre le budget 2025 et le réel 2025, notamment les flux de trésorerie en attente tel que le bouclement des impôts 2025. Cette incertitude sur le réel 2025 est d'autant plus pénalisante que la trésorerie réelle est en baisse depuis Mars 2025, que la marge brute d'autofinancement budgétée en 2026 est négative (CHF -150'422) et que les investissements 2026 sont importants.

Investir enfin dans nos infrastructures est une nécessité mais l'évolution et la situation de nos liquidités ne sont pas idéales. La Commission des finances est consciente que la

hauteur de cet emprunt est bien plus élevée qu'anticipé mais cela resterait dans la limite du plafond d'endettement fixé jusqu'en 2026 à CHF 14 millions.
Toutefois, nous préférons recommander la prudence et attendre de connaître le résultat 2025 réel avant de lancer les travaux à proprement parler. Il ne s'agit pas là d'un refus du projet, mais bien d'attendre quelques mois supplémentaires pour que notre Conseil puisse prendre une décision avec toutes les cartes en main.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose de renvoyer le préavis municipal N° 36/2025 :

Demande de crédit de réalisation – 1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau potable

Nous espérons pouvoir recommander un acceptation pour le prochain Conseil qui aura lieu le 7 mai.

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 9 février 2026

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry-Lemercier Romain Baeriswyl Yves-Alain Tschirren

Bernard Févry Eric Epple